

BALLAISON



Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal Mardi 4 Février 2025

Ouverture de la séance à 19 heures 00.

Monsieur le Maire procède à l'appel des membres du Conseil Municipal.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation : le 30 janvier 2025

PRÉSENT(E)S : M. SONGEON Christophe, Mme NEYROUD Michèle, M. MEYNET Jacques, Mme VULLIEZ Madeleine, M. COCHARD Fabien, M. TRAIN Raymond, Mme GREGOIRE Corinne, M. THEVENOT Gérald, Mme RAPIN Christiane, Mme LOUBET Chantal et M. LAGALISSE Clément,

ABSENTS : M. CARTILLIER Antoine, M. UGO Alexandre,

EXCUSÉ(E)S : -

EXCUSÉ AYANT DONNE POUVOIR :

Mme BERTHOLON Stéphanie a donné pouvoir à Mme GREGOIRE Corinne

Mme ROSSET Sandra a donné pouvoir à M. LAGALISSE Clément

Désignation d'un secrétaire de séance : M. TRAIN Raymond

Le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal 10 décembre 2024 est adopté à l'unanimité

FINANCES

- Information : Situation budgétaire et financière de la commune au 4 février 2025

1. EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE							
Opérations réelles							
PREVISIONS		Fonctionnement		Investissement		Total	
Dépenses prévues						0	
Dépenses réalisées		239 916		76 018		315 933	
soit en %							
Recettes prévues						0	
Recettes réalisées		110 836		136 268		247 104	
soit en %							
Excédent							
Déficit		-129 080				-68 829	
2. EXECUTION DES PROGRAMMES D'EMPRUNT							
Emprunts prévus pour l'exercice en cours (GROUPE SCOLAIRE)							
Solde du programme d'emprunt de l'exercice précédent (K)							
Capital d'emprunt restant dû au 01/01/2024							
Total EPF 74 (portage foncier)							
EMPRUNTS REALISES DEPUIS LE 1er JANVIER année 2024							
Objet	capital	intérêts	frais dossier	Dernière échéance			
Voirie Marcorens	47 983	9 693		2037	58444		
Construction Mairie	75 223	8 178		2027	83402		
Groupe Scolaire	61 451	94 173		2049	77812		
EPF Aslam	55 604		10021	2028	65625		
EPF Michel	25 415		8741	2036	35694		
Total	265 676	112 044	18762	320 977			
Ligne de Trésorerie							
Avance de trésorerie autorisée							
Avance de trésorerie en cours (capital avancé non remboursé)							
Cumul des intérêts versés pour avance de trésorerie							
3. EXECUTION DES DEPENSES D'EQUIPEMENT (avec les engagements)							
	Prévues	Réalisées	%				
20 - Immobilisations incorporelles (logiciel...)	0	0					
21 - Immobilisations corporelles (Syane, gros matériel...)	0	3 373					
23 - Immobilisations en cours (Groupe scolaire...)	0	19 686					
27 - Autres Immobilisations (EPF 74)	0	0					
Total	0	23 059					
3. bis EXECUTION DES DEPENSES SUR OPERATIONS INDIVIDUALISEES							
	Prévues	Réalisées	%				
62 Contruction groupe scolaire et annexes	0	19 686					
	0	19 686					
7. MONTANT DE LA TRESORERIE AVEC L'EMPRUNT DU GROUPE SCOLAIRE :							
1 694 521.42 €							
7. MONTANT DE LA TRESORERIE SANS L'EMPRUNT DU GROUPE SCOLAIRE :							
588 549.59 €							
GROUPE SCOLAIRE							
Montant budgétisé pour 2024 :							
2 768 442.00 €							
Montant des factures (janvier à mai) sur fonds propres :							
96 308.00 €							
Montant du prêt accordé en juin 2024 :							
2 500 000.00 €							
Montant des factures payées avec le prêt depuis juin 2024 :							
1 394 028.17 €							
dont Factures de travaux et MOE							
884 472.99 €							
Remboursement LTI							
300 000.00 €							
Assurance TRC							
10 289.97 €							
Assurance DO							
44 987.44 €							
Banque (capital)							
10 106.25 €							
Montant restant sur le prêt							
1 105 971.83 €							
Montant total payé à ce jour							
1 490 336.17 €							

Changement Important depuis le mois dernier			
5. RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors emprunt)			

• Délibération – Attribution des subventions pour l'année 2025

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que la commune apporte son soutien financier à de nombreuses associations pour les aider à pérenniser et développer leurs activités, à mener des projets et mettre en place de nouvelles actions ou événements.

Elle le fait sur la base des dossiers de demande de subvention reçus, en tenant compte notamment de facteurs tels que le niveau d'activités des associations, leur nombre d'adhérents, l'accès des publics les plus larges aux actions proposées, leur contribution à l'animation de la commune, la part des fonds propres, etc.

Monsieur le Maire présente ensuite un tableau mentionnant le montant des subventions versées en 2024 et les demandes reçues jusqu'à ce jour.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **D'ALLOUER** la somme de 43 120 € au titre des subventions 2025 qui seront versées à diverses associations, conformément au tableau ci-après, afin d'aider au financement de ces dernières.

NOM DE L'ASSOCIATION BENEFICIAIRE	2025
Association Sports et Loisirs de Ballaison	1 270€
Bibliothèque de Ballaison	2 500 €
Chœur Lac et Colline	250 €
Sou des Ecoles de Ballaison	4 757 €
Club de la Pierre à Martin	700 €
UNC Alpes de Ballaison	380 €
A.P.E.I. Thonon Chablais	50 €
Carcajou	200 €
La Courte-Echelle	900 €
M. J. C. Intercommunale Chablais - Secteur Jeunes	15 723 €
Croqueurs de Pomme	30 €
Association communale de chasse agréée	500 €
Maison familiale rurale de Vulbens	35 €
Maison familiale rurale Saint-André-le-Gaz (38)	35 €
FC Ballaison	15 000 €
Women safe and children	200 €
Amicale des sapeurs-pompiers de Ballaison	150 €
Donneurs de sang du Bas-Chablais	150 €
Donneurs de sang de Bons-en-Chablais	150 €
Chambre de métiers et de l'artisanat de la Haute-Savoie	140 €
TOTAL	43 120 €

- **Délibération – Remboursement des frais engagés par Mme Neyroud pour l'achat de fournitures/matériels pour les manifestations**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Des fournitures et du matériel ont été achetés pour différentes manifestations de la commune,

Considérant que ces achats ne pouvaient être réglé par mandat administratif,

Considérant que Madame Neyroud ne prend pas part au vote,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **AUTORISE** le remboursement des frais engagés par Madame Neyroud, pour l'achat de fournitures et matériels pour les manifestations communales, d'un montant de 56,42 €,
- **DIT** que le paiement sera effectué sur présentation des pièces justificatives originales à la trésorerie municipale,
- **DIT** que les crédits nécessaires au remboursement sont inscrits au budget.

- **Information sur les remboursements de Groupama**

Plusieurs indemnisations ont été accordées :

- 1 800 € pour la prise en charge des frais pour un recours contre le Tribunal administratif,
- 3 373, 20 € pour le remplacement de l'ordinateur de l'accueil et de l'onduleur suite à la tempête de novembre dernier,
- 586,04 € pour le remplacement du standard téléphone suite à la tempête de novembre,
- 1 500 € pour la prise en charge de frais pour un recours gracieux.

Pour information, la cotisation 2025 s'élève à 12 959,52 € TTC contre 9 735,17 € TTC en 2024. Les cotisations d'assurance sont en forte augmentation face aux multiples catastrophes naturelles intervenues ces dernières années en France.

- **Information sur le montant des fonds frontaliers 2024**

Monsieur le Maire informe l'assemblée avoir reçu à la fin du mois de décembre les fonds frontaliers d'un montant de 579 479 € pour l'année 2024, en comparaison, ils s'élevaient à 555 665 € en 2023.

En 2024, la commune dénombrait 440 frontaliers.

MARCHES PUBLICS

- **Information – Avancée de la construction du groupe scolaire**

1. **Suivi de chantier de la construction du groupe scolaire**

Le 30 janvier dernier, les teintes des matériaux extérieurs ont été choisies (bardage en mélèze, couverture et stores en bac acier, béton et béton-pierre en façade, menuiseries en pin ...).

Des prochaines réunions sont prévues pour les teintes des matériaux intérieurs, pour les éléments de la cuisine et une concernant les aménagements extérieurs.

Les 12 et 13 février prochain, les piliers de la halle partagée seront levés.

2. **Liquidation judiciaire – SOLS CONFORT – Titulaire du lot n°13 : Sols souples**

Le 10 janvier dernier, la société Jean-Marie JACQUET – Sols confort, titulaire du lot 13 – Sols souples dans la construction du groupe scolaire, a été placée en liquidation judiciaire.

En conséquence, le marché va être résilié. Les critères étant respectés, une procédure sans publicité ni mise en concurrence va être lancée afin de sélectionner un nouveau titulaire pour le lot précité.

3. Réflexion sur la dénomination de l'impasse menant au groupe scolaire

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de donner un nom à la nouvelle impasse menant au groupe scolaire.

Après discussion, le Conseil municipal propose « l'impasse du pré Bellet ». La nouvelle dénomination sera actée par délibération au prochain Conseil municipal.

ADMINISTRATION GENERALE

Néant

RESSOURCES HUMAINES

• Informations sur le personnel communal

Sylvie a pris les fonctions de secrétaire d'accueil depuis le début d'année, au sein du service administratif.

Au Pérès'cool, une nouvelle vacataire a été recrutée pour seconder l'équipe pendant la pause méridienne et Patricia a pris les fonctions d'agent de restauration collective et d'entretien des locaux.

AFFAIRES SOCIALES

• Information sur l'avancée du projet de construction de logements aidés – Réunion du 3 février 2025

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre du projet de construction de logements aidés une réunion s'est tenue avec Léman Habitat, le bailleur retenu pour la construction et la gestion de ces bâtiments.

Les logements se situeront sur le délaissé de la parcelle du groupe scolaire, côté route des Voirons ainsi que sur la parcelle de la maison Michel.

Léman habitat élabore actuellement le programme pour lancer le concours de maîtrise d'œuvre.

Le calendrier prévisionnel serait :

- Mars 2025 : consultation pour la maîtrise d'œuvre,
- Septembre 2025 : équipe de maîtrise d'œuvre retenue – concours des projets,
- Octobre/novembre 2025 : dépôt du permis de démolir (Maison Michel) – Les frais de démolition et de désamiantage sont à la charge de Léman Habitat. L'ensemble des réseaux (eau, électricité) devront être supprimés par les opérateurs compétents. Léman Habitat se charge de les contacter.
- Décembre 2025 : dépôt du permis de construire,
- Mars 2026 : consultation des entreprises pour les marchés travaux,
- Septembre 2026 : début des travaux.

Le projet comprendra quatre bâtiments d'environ 28 logements dont 20 logements locatifs et 8 en accession social.

Pour le locatif :

- 6 T2,
- 6 T3,
- 4 T4,
- 4 T5.

Pour l'accèsion sociale :

- 2 T2,
- 3 T3,
- 3 T4.

Le local commercial initialement prévu n'est pas retenu, étant donné que des espaces seront disponibles dans l'école primaire actuelle.

Un système de chauffage collectif sera mis en place (pompe à chaleur ...).

Léman Habitat prend à sa charge l'ajout de deux containers au point d'apport volontaire de la place du pressoir afin d'éviter de créer un local dans l'immeuble.

L'abri bus actuellement devant la maison Michel devra être conservé mais sera sûrement déplacé en fonction des constructions.

Pendant les travaux, l'accès à école devra être laissé libre. L'impasse menant à l'école sera communale donc entretenue par la commune.

Léman Habitat a été informé qu'un puits perdu se trouvait sur la parcelle de la maison Michel mais également de la présence d'eau sous les parcelles concernées et qu'en conséquence des bassins de rétention devront être installés.

Des réunions publiques seront organisées pour présenter le projet à la population.

Une réunion avec Enedis va être organisée au sujet de l'alimentation électrique passant sous l'accès à l'école et pouvant être gênant pour la construction des bâtiments.

Un nom de l'opération doit être trouvé pour le début de la consultation de la maîtrise d'œuvre. Le Conseil municipal décide de nommer les futurs logements « le Clos Michel ».

AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

• Information sur les activités de la Périss'cool

Les enfants du Périss'cool ont réalisés 70 bricolages pour les colis de Noël remis aux aînés au mois de décembre.

Une sortie a été organisée au hameau du Père Noël à Andilly.

Le 28 janvier, la MJC est venue présenter son planning des vacances aux enfants de CM1/CM2.

Plusieurs animations et activités sont prévues :

- Le mercredi 12 février, un spectacle est organisé à Ballaison, par la Maison des Arts du Léman,
- Le mercredi 19 février, Monsieur Raymond Train interviendra auprès des enfants sur le thème de l'astronomie,
- Le thème des vacances d'hiver est la magie. Un ancien élève interviendra pour faire des tours de magie, des contes seront lus à la bibliothèque, une sortie aux Moises est confirmée et un partenariat avec le CCAS sera organisé (cuisine, spectacle de magie).

Les inscriptions scolaires pour la rentrée 2025-2026 auront lieu du 10 au 21 mars prochain. Les dossiers peuvent être retirés sur le site internet.

AFFAIRES JURIDIQUES

Néant

- Information – Point d'avancement des dossiers d'urbanisme au 4 février 2025

1 - NOUVELLES DEMANDES D'URBANISME DEPOSEES DEPUIS LA DERNIERE REUNION

Certificats d'urbanisme (a) : d'informations : (dossier instruit par la commune) :

Depuis le 01/01/2025 : **21 CUa déposé.**

A compter du 11/10/2024, et suite à la confirmation de Thonon Agglomération consulté, nous n'instruirons plus les CU(a).

Déclarations préalables : (dossiers instruits par la commune).

Dépôt le 08/01/2025 : DP 74 025 25 00001 : Mme ROGERS Sarah et M. VINCENT J. Philippe, lieu-dit : « Boisy », 718 chemin de la Pierre à Martin, zone Ap : zone agricole présentant des enjeux paysagers. **Création d'un accès à la propriété réalisé avec des dalles de béton engazonnées perméables, réalisation d'un portail et remplacement de la clôture existante, hauteur de 1,50 m. Pièce complémentaire reçue en mairie le 23/01/2025. Arrêté de non opposition émis le 30/01/2025.**

Dépôt le 12/01/2025 : DP 74 025 25 00002 : M. MALOT Loïc, par SMART TO France, lieu-dit : « Les Nathées », zone Ud. **Installation de 21 panneaux photovoltaïques sur toiture, couleur noire, surface de 40 m2.** Une DP 74 025 24 B0071 pour le même objet a été accordée le 19/12/2024. Disposition différente des panneaux sur toiture. **Arrêté de non opposition émis le 30/01/2025.**

Dépôt le 13/01/2025 : DP 74 025 25 00004 : EDF SOLUTIONS SOLAIRES 69570 DARDILLY, pour M. CEOLA Rudy, lieu-dit : « La Caserne », 636 D route des Hutins, zone Ud. **Installation d'un générateur photovoltaïque de 29 m2, 15 modules installés parallèlement à la toiture, couleur noire.** Annule et remplace la DP 74 025 24 B0073 accordée le 23/12/2024 : disposition différente des panneaux sur toiture. **Arrêté de non opposition émis le 30/01/2025.**

Dépôt le 16/01/2025 : DP 74 025 25 00006 : M. PINZA Mathieu, lieu-dit : « Les Chapons », 1367 A route du Crépy, zone Ud, **pose d'un grillage rigide autour de la propriété, hauteur maximale : 1,60 m. Arrêté de non opposition émis le 31/01/2025.**

2 – SUIVI DES DOSSIERS D'URBANISME COMMISSIONS PRECEDENTES : pour information

Permis de construire :

Dépôt le 30/09/2024 : PC 74 025 24 B0010 : M. SECHAUD Lucien, 126 route du Lac, pour projet sur un terrain situé 260 route des Crapons, lieu-dit : « Pétrage », zone agricole dédiée aux activités agricoles. **Construction d'un porche et création d'un logement de fonction de 49,99 m2). Demande de pièces complémentaires émise le 10/10/2024. En attente de la réponse du pétitionnaire. Avis défavorable du SDIS 74 compte tenu de l'éloignement du premier point d'eau incendie. Un courrier de rejet tacite a été adressé le 27/01/2025 à M. SECHAUD (non réponse à la demande de pièces complémentaires dans le délai de 3 mois à réception du courrier).**

Déclarations préalables (dossiers instruits par la commune) :

Dépôt le 17/12/2024 : DP 74 025 24 B0074 : Mme ORSAT Elodie, 90B route des Fournées, lieu-dit : « Les Moules », zone Ud et zone A : agricole. **Réalisation d'un abri de jardin de 19,25 m2. Un arrêté d'opposition a été émis le 07/01/2025. Le reliquat d'emprise au sol disponible n'est pas suffisant.**

Dépôt le 19/12/2024 : DP 74 025 24 B0075 : SAS SOLAIRE TECH, pour M. BARNERIAS Jean-Mathieu, 14D chemin de la Caserne, zone Ud. **Installation de 18 panneaux photovoltaïques sur toiture, surface de 40 m2. Arrêté de non opposition émis le 09/01/2025.**

Dépôt le 24/12/2024 : DP 74 025 24 B0076 : EDF SOLUTIONS SOLAIRES, pour M. GAZEAU Thierry, 636C route des Hutins, lotissement : « Le Pré aux Loups », lieu-dit : 'La Caserne », zone Ud. **Installation d'un générateur photovoltaïque de 12 modules sur toiture, surface 23 m2. Arrêté de non opposition émis le 09/01/2025.**

SECURITE

Néant

FETES ET CEREMONIES

- **Galettes des aînés – 25 janvier 2025**

La traditionnelle galette des aînés s'est tenue samedi 25 janvier.

- **Vœux du Maire – 31 janvier 2025**

Les vœux du maire se sont déroulés le vendredi 31 janvier à 19h.

Monsieur le Maire tient à remercier les conseillers pour leur aide à la préparation et au rangement de la salle.

Les vœux 2026 se dérouleront le samedi 31 janvier.

- **La nuit est belle – 11 avril 2025**

La commune de Ballaison participera à la nuit est belle 2025 qui aura lieu le 11 avril prochain.

Des activités sur le thème de l'astronomie, une exposition de photos et une observation des étoiles seront proposées.

MOTIONS ET VŒUX

Néant

RAPPORT DES COMMISSIONS MUNICIPALES

- **Commission JEUNESSE ET ECOLES**

Néant

- **Commission ENVIRONNEMENT**

Thonon agglomération organisera une animation, le 29 mars prochain, sur le thème du compost avec un parcours dans la commune de Ballaison et des arrêts programmés à la Framboiseraie et à la chocolaterie Charlotte ô chocolat.

Pour la fête de la nature une exposition photos s'ajoute aux animations déjà prévues.

L'installation de ruches sur un terrain communal est envisagée. Des visites vont être organisées pour trouver l'emplacement le plus adapté.

- **Commission INFORMATION ET COMMUNICATION.**

L'écho de la colline est actuellement en relecture et paraîtra prochainement.

- **Commission VOIRIE ET RÉSEAUX**

Néant

- **Commission BÂTIMENTS ET TERRAINS COMMUNAUX - CIMETIÈRE ET TERRAIN DE FOOT**

Néant

- **Commission ANIMATION ET CULTURE**

Le 29 mars prochain sera organisé un loto à la salle des fêtes par le groupement olympique du Bas Chablais regroupant les jeunes du FC Ballaison et le club de foot de Veigy afin de récolter des fonds pour un tournoi en Italie.

La bibliothèque organise le 15 mars une prose café pour adultes et le 22 mars une prose café pour les adolescents.

INTERCOMMUNALITE

- **Désignation d'un référent tourisme**

Thonon agglomération demande qu'un référent tourisme soit désigné dans chaque commune membre. Monsieur Fabien Cochard est désigné référent tourisme de Ballaison.

- **Vote du PLUI-HM**

Monsieur le maire informe que le PLUI-HM sera voté le lundi 10 février prochain, lors d'un conseil communautaire exceptionnel. Une fois voté, les communes membres auront 3 mois pour le valider.

INFORMATIONS DIVERSES

- **INSEE – Population de référence en vigueur au 1^{er} janvier 2025**

Monsieur le Maire informe l'assemblée avoir reçu de la part de l'INSEE, un courrier dénombrant la population totale de la commune au 1^{er} janvier 2025 (1 502 personnes) qui comprend la population municipale (1 475) et la population comptée à part (27).

En comparaison, au 1^{er} janvier 2024, la population totale était de 1 504 (1 477 pour la population municipale et 27 pour la population comptée à part).

- **Résultat d'analyse de la qualité de l'eau**

Les résultats d'analyses du réseau de distribution d'eau de la commune sont transmis pour information aux Conseillers.

Une copie sera également affichée en mairie.

- **Réflexion sur la modification des horaires d'ouverture de la mairie**

La mairie est ouverte actuellement le lundi et vendredi jusqu'à 19h et le mardi et jeudi jusqu'à 18h. Néanmoins très peu de personnes viennent entre 18h30 et 19h00.

Il est donc proposé aux élus de réfléchir à des horaires d'ouverture plus adaptés.

- **Fixation de la réunion de préparation du budget 2025**

Le budget 2025 sera voté lors du Conseil municipal de mars. Afin de présenter le budget en détail et d'apporter des explications, une réunion sera organisée fin février.

La réunion sera déroulée pendant la réunion Maire/adjoint, un lundi à 17h30.

- **Modification de la date du Conseil de Mars**

Il est proposé de décaler le Conseil du mois de Mars au lundi 10 mars.

QUESTIONS DIVERSES

Néant

Date de la prochaine réunion du Conseil municipal le 10 mars 2025

Clôture de la séance à 22h00

Le secrétaire de séance
Raymond TRAIN



Le Maire
Christophe SONGEON

